

LES RÉGIMES MATRIMONIAUX ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE DU CHEF D'ENTREPRISE

Pourquoi ce thème ?

NOUVEAU

PUBLIC

La formation s'adresse à tout adhérent du Centre et/ou à son conjoint, ainsi qu'à tout membre correspondant

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposé, discussion avec l'appui d'exemples pratiques
- Vidéo-projection
- Remise d'un support

HORAIRES

De 14h30 à 17h30

LIEUX ET DATES

- Strasbourg - Schiltigheim
Lundi 18 mars 2019
*Centre de Conférences de l'Aar
14 av. Pierre Mendès France*
- Colmar
Lundi 11 mars 2019
CREF, 5 rue des Jardins

TARIF

Coût inclus dans la cotisation annuelle

CONFÉRENCIER

Stéphane FAGOT,
notaire

**INSCRIPTION
EN LIGNE**

(Cliquer sur le lien)

Informations pratiques

Quel contrat de mariage pour le chef d'entreprise ?
Lors de son mariage, la question du choix du régime matrimonial se pose pour le chef d'entreprise. Ce régime doit tenir compte de la spécificité de l'entreprise.

OBJECTIF

Sensibiliser les adhérents sur la situation patrimoniale de leurs biens professionnels, leurs droits et leurs obligations au regard de leur régime matrimonial.

Permettre aux adhérents d'engager une réflexion sur la cohérence de leur régime matrimonial par rapport à leur statut en employant une triple grille de lecture :

- risque de séparation
- risque de décès
- risque de la dette

PROGRAMME

- Rappel des règles de la communauté légale
- Etude des principaux régimes matrimoniaux
 - » Communauté de biens conventionnelle
 - » Séparation de biens
 - » Participation aux acquêts
- Comment changer de régime matrimonial